

Convention Collective

Le 10 janvier 2017, notre Organisation Syndicale représentée par Ksenija Potkrajac (FO Newrest WL), Jean-Marc Staub (Secrétaire de l'Union FO RF) et Christophe Jocquel (FO Cheminots) avait rendez-vous à la Direction Générale du Travail à 9h30 avec Jean-Henri PYRONNET (Sous-directeur des relations individuelles et collectives du Travail) et Cécile NISSEN (Adjointe au Bureau des relations collectives du Travail).

Ces deux interlocuteurs de la DGT font partis de la Sous-commission Restructuration des Branches chargée de l'examen des Conventions Collectives n'ayant pas négocié depuis plus de 15 ans et ayant un effectif de moins de 5000 salariés, ce qui est le cas de notre CCNRF datant de 1984.

Le but de notre entretien était de présenter tous les aspects de la Restauration Ferroviaire, des spécificités des métiers SAB, Administratifs et Logistique, de lister les employeurs de celle-ci : Newrest WL France et International, Facilit'Rail France et International, Momentum, Rail Rest, Elvetino et LSG Linéaris.

La DGT n'étant pas au fait de nos métiers, il a été nécessaire d'expliquer différentes fonctions à bord d'un train, celles afférant aux fonctions supports et celles de l'avitaillement.

Nous avons, comme lors de notre entrevue avec l'UTP (Syndicats des Employeurs des Transports Publics), rappelé notre attachement à la branche ferroviaire, l'impossibilité matérielle d'un rattachement à une convention de restauration rapide ou de cafétérias, ainsi que notre volonté d'être attaché à la future Convention Collective Ferroviaire sous forme d'annexe.

La DGT a été réceptive à notre souhait et n'a pas de blocage de principe à ce rattachement mais souhaite étudier la faisabilité de ce processus.

Le 16 février 2017 aura lieu une prochaine réunion de la Sous-commission et notre Secrétaire Confédérale Marie-Alice MEDEUF-ANDRIEU sera présente à cette réunion pour défendre les intérêts de la Restauration Ferroviaire.

Le processus selon son assistante qui était présente avec nous à cet entretien risque d'être long puisque la DGT dispose du pouvoir de geler des dossiers de fusions de Conventions Collectives tant que celui-ci reste à l'étude.

Nous avons bon espoir que le dossier de notre CCNRF se solutionne de manière positive et nous vous tiendrons au courant de l'évolution de celui-ci.

Pour Force Ouvrière
Ksenija Potkrajac et Jean-Marc Staub

Paris, le 13 janvier 2017